

Charte d'engagement Collecte à la demande à domicile

Préambule :

Ce dispositif optimise les conditions de collecte en préservant les objets pris en charge chez l'habitant, pendant leur transport et jusqu'à leur entrée au point de tri, de recyclage, de réparation ou de vente (ressourcerie).

Ce service **Enlèvement à la demande** est un service proposé **UNIQUEMENT** aux particuliers résidants dans une des 97 communes du territoire du SMETOM-GEEODE sur propriété privée après prise de rendez-vous, 1 fois / an et par foyer (même adresse, même nom)

L'acceptation de cette charte du service **Enlèvement à la demande** ainsi que son renvoi complété et signé au SMETOM-GEEODE est un préalable à toute première prise de rendez-vous.

Cette charte a pour objectif de rappeler les engagements réciproques de la collectivité et des administrés qui bénéficient gratuitement du service enlèvement à la demande à domicile à partir du 2 novembre 2021.

(*Champs obligatoires)

Je soussigné(e)

Nom et Prénom* :

.....

Adresse* :

.....
.....

Code postal* :

Ville* :

N° de téléphone* :

Courriel* @.....

....

Type de logement : Maison Individuelle

Appartement (merci de préciser le nom de la résidence) :

.....

Cochez les déchets à collecter, indiquer le volume total* :

Case à cocher	Type de déchets	Précision
	Mobilier entier ou démonté à préciser	
	Poussettes	
	Vélos	
	Objets de loisirs démontés (ex : toboggan)	
	Appareils ménagers (machines, grille-pains, ...)	
	Literies (matelas, sommier, ...)	
	Petits jouets en plastique	

Je m'engage à:

- **Suivre** les indications précisées par le SMETOM-GEEODE
- **Compléter** la liste et la quantité des déchets à collecter
- **Être présent** ou se faire représenter par une personne majeure sur le créneau convenu lors de la prise de rendez-vous. En cas d'impossibilité d'honorer ce rendez-vous, prévenir 48 heures avant la date de la collecte. En cas de non-respect du rendez-vous, le déplacement sera facturé 40€ HT
- **Garder** les déchets éligibles sur la propriété privée jusqu'à l'arrivée du collecteur. La sortie des objets sur la voie publique se fera lors de la collecte par vous-même.
- **Dégager la voie publique devant la propriété** afin de garantir le stationnement
- **Déposer** à la collecte UNIQUEMENT les déchets listés et éligibles à la collecte à domicile 1 fois/an et par adresse dans la limite de 3 m³.
- **Préciser** tout dépassement au-delà de 3m³. Le dépassement sera facturé 17€ HT du m³. Un deuxième RDV sera possible en fonction des disponibilités et payant dès le premier m³.

Le SMETOM-GEEODE s'engage à :

- **Fournir** les informations nécessaires sur la liste stricte des déchets acceptés
- **Proposer et confirmer** une date de rendez-vous pour la collecte
- **Prendre en charge et trier** les déchets déclarés

Jour et heure du rendez-vous au domicile :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et je conserve un exemplaire de la charte d'engagement.

Sans retour de ma part, sous 15 jours, ma demande ne sera pas prise en compte

Le SMETOM-GEEODE se réserve le droit de laisser sur place les déchets non conformes à la collecte.

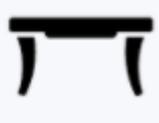
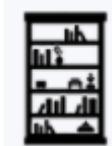
Le : _____

Signatures

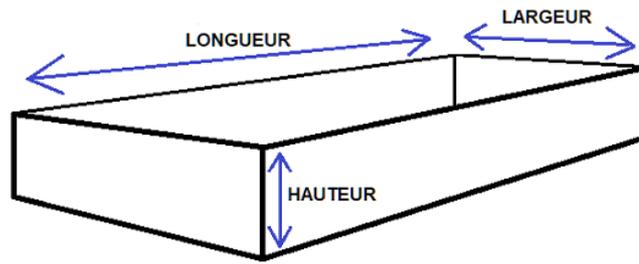
Le bénéficiaire :

SMETOM GEEODE :

EXEMPLE DE VOLUMES

Lit, matelas 1 pers	lit, matelas 2 pers	Armoire	Commode	Table de chevet	Bureau	Table	Chaise
							
1.20 m ³	2.50 m ³	2 m ³	1.50 m ³	2 m ³	1 m ³	1.50 m ³	0.15 m ³
Canapé 2 places	canapé 3 places	Canapé d'angle	Fauteuil	Bibliothèque	Table basse		
							
2 m ³	2.50 m ³	3 m ³	0.40 m ³	0.80 m ³	0.50 m ³		
Lave-linge	Sèche-linge	Lave-vaisselle	Gazinière	Congélateur coffre	Réfrigérateur	Réfrigérateur américain	
							
0.50 m ³	0.50 m ³	0.50 m ³	0.50 m ³	1.50 m ³	1.50 m ³	2 m ³	
Aspirateur	Micro-onde	Téléviseur	Vélo	Poussette			
							
0.50 m ³	0.25 m ³	0.30 m ³	0.80 m ³	0.80 m ³			

Comment calculer le volume d'un objet :



Volume = Longueur x largeur x Hauteur